



**BUREAU  
VERITAS**

Bureau Veritas Exploitation

CPAM du HAINAUT  
DENAIN

A l'attention de Mr RENAUX

Rapport N° : 8029609/104.6

Rapport rédigé par : Vincent MEURANT

Date : 28/06/2021

## **RAPPORT DE VERIFICATION PERIODIQUE DE CUVES OU RESERVOIRS EN EXPLOITATION**

Intervention du 28/06/2021

Lieu d'intervention :

CPAM DENAIN  
2 RUE ROGER SALENGRO  
59220 DENAIN

Ce rapport comporte 5 pages dont 1 page de garde

Ce rapport est à annexer au registre de sécurité

# **CHAP 1. GENERALITES**

### 1.1. Objet de la vérification

Cette vérification périodique a pour objet les conditions d'entretien et l'état de conservation de cuves et de réservoirs en exploitation.

Cette vérification n'est pas une visite de conformité de l'équipement à des dispositions réglementaires quelles qu'elles soient. Elle ne se substitue pas aux vérifications de conformité dues éventuellement par le chef d'établissement notamment sur demande de la DRIRE ou de l'inspection du travail, en cas de modification importante de l'installation.

Elle ne concerne pas les obligations liées à d'autres textes réglementaires auxquels sont soumis certains éléments de l'installation comme par exemple les dispositions relatives aux installations électriques, réservoirs sous pression.

### 1.2. Modalités de la visite

Personne accompagnant l'intervenant BUREAU VERITAS : M. CARON

Nous avons rendu compte de notre visite à M. CARON

### 1.3. Registre de sécurité

- Le registre de sécurité nous a été présenté.
- Le registre de sécurité ne nous a pas été présenté.

### 1.4. Modifications

- Des changements, travaux ou modifications intervenus depuis la dernière visite ou la construction :
  - Ont été portés à notre connaissance par le chef d'établissement
  - Ont été constatés dans le registre de sécurité
- Aucun changement :
  - N'a été porté à notre connaissance par le chef d'établissement
  - N'a été constaté dans le registre de sécurité

### 1.5. Formulation des avis

S = l'examen du point ou de l'équipement examiné est satisfaisant

NS = l'examen du point ou de l'équipement examiné n'est pas satisfaisant

NVE = point ou équipement non vérifié (vérification perturbatrice ou incompatible avec l'exploitation)

NVI = point ou équipement non vérifié (vérification impossible dans des conditions normales de sécurité)

ENR = essai non réalisé (la personne mise à la disposition du vérificateur n'a pas les compétences requises pour réaliser l'essai)

## **CHAP 2. FICHES DESCRIPTIVES DES EQUIPEMENTS**

## RESERVOIR de STOCKAGE - FICHE 1/1.

### I - DESCRIPTION

Localisation : Sous-sol		
Constructeur : /	N° : /	Coupure d'urgence : Présent
Type de réservoir : Cuve	Matériau : Acier	Année de mise en service : Inconnue
Capacité : 2x 6500L	Dimensions / Diamètre : Inconnue	
Produit stocké : Fioul	Support :	Emplacement : Sous-sol
Bac/Cuvette de rétention : Présent nature : Mur de brique		

### II - POINTS DE VERIFICATION

Repère d'obs.	Désignation	Avis (*)	Commentaires éventuels
1.0	Identification du réservoir Consignes de sécurité Identification et état des organes de manoeuvre et de sécurité (vannes, soupapes, ....)	NS	Afficher au niveau du remplissage de la cuve fioul la nature et la capacité du stockage. Vanne de coupure d'urgence non identifiée
1.1	Etat des supports et fixations du réservoir (stabilité, corrosion, entretien, ....)	S	
1.2	Etat des parois du réservoir (étanchéité, corrosion)	S	
1.4	Etat du dispositif de rétention (cuvette, bac)	S	
1.5	Etat des moyens d'accès (échelles, passerelles, gardes corps, ...)	S	
1.6	Dispositifs de ventilation des locaux de stockage	S	
1.7	Etat des canalisations	S	
1.8	Etat des organes de manoeuvre et de sécurité (vannes, soupapes, ...)	S	Assurer l'impossibilité de remettre en service après coupure de la vanne police
1.9	Protection cathodique/Mise à la terre	S	

(\*) NV= non vérifié ; ENR = essai non réalisé ; S = satisfaisant ; NS = non satisfaisant, NA = non applicable

### III - ACTIONS A ENTREPRENDRE

N° FICHE	Repère d'obs.	Localisation	Observations	Suite donnée
F1/1	1.0  1.8	Coupure d'urgence	Mettre en place une identification de la coupure d'urgence fioul et stockage  Assurer l'impossibilité de remettre en service après coupure de la vanne police	

